

Communiqué de presse
4 octobre 2016

Consultation pour la régulation des effectifs des animaux du Parc aux daims de Châteauvillain

Le Conseil départemental de la Haute-Marne souhaite confier les opérations de régulations de l'effectif des animaux contenus dans le Parc aux daims de Châteauvillain à un opérateur-délégué.

Les prélèvements seront réalisés par les techniques de l'affût et approche combinés. Toute forme de battue est à proscrire.

La particularité du lieu et de sa situation confèrent aux aspects relatifs à la sécurité un caractère primordial.

Les renseignements concernant cette consultation sont à retirer auprès de :

La direction de l'environnement et de l'agriculture
du Conseil départemental de la Haute-Marne
Cours Marcel Baron - 52000 Chaumont

Tel 03 25 32 85 71 - fax 03 25 32 85 24
dea@haute-marne.fr

Date limite de dépôt des offres **le vendredi 21 octobre 2016 à 16h00**